



# BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

## AVIS DE RECRUTEMENT

Par le présent avis, et conformément aux dispositions de Loi n°2012-009 du 8 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n°03-030 du 25 août 2003 l'instituant, le Vérificateur Général lance le processus de recrutement du Vérificateur Général Adjoint. A cet effet, il invite par le présent appel à candidature les personnes intéressées par le poste de Vérificateur Général Adjoint à faire acte de candidature auprès du Secrétariat Général du Bureau du Vérificateur Général.

### **I. DES CONDITIONS REQUISES POUR ETRE CANDIDAT**

Peuvent faire acte de candidature à la fonction de Vérificateur Général Adjoint, les personnes répondant aux conditions ci-après:

- être de nationalité malienne ;
- être âgé de 35 ans au moins et 62 ans au plus ;
- jouir de ses droits civiques et politiques ;
- être titulaire d'un diplôme universitaire ou professionnel du niveau équivalent au moins à la maîtrise dans un des domaines suivants : économie, gestion, comptabilité, fiscalité, droit, finances publiques, administration publique, management ;
- justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans un poste de responsabilité dans une organisation publique ou privée ;
- être de bonne moralité.

### **II. DES PIECES A FOURNIR**

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces ci-après :

- un certificat de nationalité malienne ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- la copie certifiée conforme du ou des diplômes et leur équivalence lorsqu'ils sont établis à l'étranger ;
- un curriculum vitae de trois (3) pages maximum qui met l'accent sur les responsabilités et les formations les plus pertinentes au regard du poste mis en compétition ;
- une lettre de motivation de deux (2) pages maximum expliquant pourquoi le candidat est intéressé par le poste et en quoi son expérience et sa formation sont pertinentes pour l'occuper ;
- le certificat de visite et de contre visite médicale ;
- une note détaillée de quatre (4) pages maximum sur l'environnement du contrôle au Mali : enjeux et perspectives ;
- un document de cinq pages décrivant la situation politique, économique et les enjeux liés à la corruption et à la délinquance financière.